

Communiqué de presse

Prime transport, mode d'emploi

Depuis 2009, l'employeur doit prendre en charge 50 % du prix des titres d'abonnements souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Ces déplacements doivent être accomplis au moyen de services de transports publics tels que métro, bus, tramway ou train. Sont également concernés les services publics de location de vélo.

Tous les salariés sont concernés, y compris les salariés à temps partiel. En cas de mi-temps ou plus, le salarié est remboursé dans les mêmes conditions que les salariés à temps complet. En cas d'horaire inférieur à un mi-temps, le salarié bénéficie d'une prise en charge au prorata du nombre d'heures travaillées par rapport à un mi-temps.

Seules les cartes d'abonnement sont prises en charge par l'employeur, qu'elles soient annuelles, mensuelles ou hebdomadaires. Les titres de transport achetés à l'unité ne sont pas remboursables.



MON ABONNEMENT REMBOURSÉ À 50% ?*
*REMBOURSEMENT EFFECTUÉ PAR VOTRE EMPLOYEUR DANS LE CADRE DE LA PRIME TRANSPORT

RAISON DE PLUS POUR PRENDRE LE MET' !

Infos : lemet.fr 0 800 00 29 38 Service & appel gratuits



SALARIES DE 18 A 26 ANS

Abonnement	Tarif public avant réduction	Tarif avec la Prime Transport
Abonnement annuel illimité	229,50€	114,75 €
Abonnement mensuel illimité	25,50€	12,75 €

SALARIES DE 27 A 64 ANS

Abonnement annuel illimité	370,00€	185,00 €
Abonnement mensuel illimité	37,00	18,50 €



**= moins de 10€
par mois ! ***

*Prix par mois pour un abonnement annuel 18-26 ans – tarifs au 1^{er} juillet 2015 pour une personne possédant déjà une carte SimpliCitÉS

Un abonnement LE MET' vous offre ces avantages :

- Accès gratuits aux 3 Parkings-Relais du réseau
- Tarifs préférentiels pour la location de vélos VELOMET' et accès gratuits aux Parkings Vélos du réseau
- Accès à l'ensemble des lignes du réseau LE MET', sur les 44 communes de Metz Métropole (METTIS – LIGNES L1 à L5 - CITEIS C11 à C17 - PROXIS P101 à P113 – NAVETTES inter-quartiers – Services de soirée FLEXO)
- Accès au TER METROLOR entre les gares de PELTRE <> Metz-Ville / Woippy <> Metz-Ville / Ars-Sur Moselle <> Metz-Ville



- Application LE MET' avec Géolocalisation et aide aux déplacements
- Informations personnalisées à l'Espace Mobilité – Place de la République – Metz ou au 0800 00 29 38 (Service et appel gratuits)

Plus d'infos :

- en agence (Espace Mobilité LE MET' – Place de la République – Metz)
- sur lemet.fr
- ou 0800 00 29 38 (Service et appels gratuits)

Contact presse :

Nathalie PETIT – Responsable Communication réseau LE MET' – 03 87 31 85 45 – nathalie.petit@lemet.fr

